

Séjours de rayonnement de compositeurs – 2009

Dates limites : 15 janvier, 31 mars et 30 septembre 2009

Introduction

La Fondation SOCAN se distingue de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN). Son Conseil d'administration, qui est formé de compositeurs, auteurs-compositeurs et éditeurs de musique, reflète la variété des musiques de concert et populaires ainsi que la diversité linguistique et géographique du Canada. Les préoccupations de la Fondation SOCAN s'alignent avec celles des membres de la SOCAN : les compositeurs, paroliers, auteurs-compositeurs et éditeurs d'œuvres musicales.

Les programmes de la Fondation SOCAN portent sur des initiatives dans le domaine des publications, de l'éducation, des séjours de rayonnement de compositeurs au sein d'ensembles canadiens, de la diffusion de CD de musique de concert à des radiodiffuseurs hors du Canada, des concours, des prestations à l'étranger, des séries de musique de concert, des associations de l'industrie musicale et des festivals de musique.

Objets de la Fondation SOCAN

La Fondation SOCAN a pour objets de :

- a) contribuer à la création et à l'entretien d'un environnement favorable à l'encouragement et à l'éducation des compositeurs, paroliers, auteurs-compositeurs et éditeurs de musique ;
- b) contribuer à la création et à la multiplication des chances qu'ont les compositeurs, paroliers, auteurs-compositeurs et éditeurs de musique de voir exécuter leurs œuvres ;
- c) encourager la création d'un environnement dans lequel le public se sensibilise mieux à la valeur de la musique et du droit d'auteur ainsi qu'à leur importance pour la vie culturelle et économique de notre milieu social.

Objectif du programme

Le programme « Séjours de rayonnement de compositeurs » de la Fondation SOCAN est destiné à rapprocher les compositeurs membres de la SOCAN des présentateurs de concerts en vue d'accroître l'intérêt et l'appui accordés à la musique contemporaine et à l'exécution d'œuvres de ce genre.

La Fondation SOCAN désire fournir d'importantes ressources créatives aux demandeurs, afin de les aider à réaliser leur programme de commercialisation et à recruter un auditoire.

Fonctionnement du programme

Les demandeurs sont invités à entreprendre ou à poursuivre un dialogue avec un compositeur canadien et à adresser une demande de financement à la Fondation SOCAN pour ensuite être en mesure d'inviter le compositeur concerné dans leur communauté. Le compositeur pourra lui-même faire partie de cette communauté ou venir y séjourner durant trois jours au minimum.

Fondation SOCAN

600, Maisonneuve Ouest
bureau 500
Montréal (Québec)
H3A 3J2
Tél. : 514.844.8377
1.800.797.6226
Télec. : 514.849.8446

www.fondationsocan.ca

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds de la musique du Canada

Canada

L'ensemble peut choisir entre trois durées de séjour (il doit s'agir de journées consécutives) :

1. Trois jours
2. Quatre jours
3. Cinq jours

Le programme s'adresse exclusivement à des ensembles canadiens de plus de deux membres. La Fondation SOCAN ne subventionnera pas directement l'ensemble. Elle paiera cependant les deux tiers du cachet du compositeur plus ses frais de déplacement. Afin de démontrer son engagement envers le programme, l'ensemble hôte devra acquitter lui-même le tiers du cachet du compositeur ainsi que la totalité des frais de nourriture et de logement.

Les demandes adressées à la Fondation SOCAN doivent expliquer de quelle manière le compositeur participera à la vie de la communauté et y acquerra de la visibilité. L'ensemble doit organiser un « événement » soulignant la visite du compositeur et à l'occasion duquel les musiciens travailleront ou interpréteront une de ses œuvres.

Lors du séjour du compositeur dans la communauté :

- Le compositeur sera présenté aux gens de l'endroit afin de les sensibiliser davantage à la musique contemporaine. Il pourra rencontrer les médias, des auditoires, des étudiants, des membres de clubs sociaux, des gens d'affaires ou des commanditaires.
- L'ensemble pourra demander au compositeur de discuter de son œuvre avec l'auditoire.
- Le compositeur assistera à des séances de travail sur son œuvre, à ses répétitions et/ou sa présentation en concert.

Si le projet de rayonnement communautaire mentionné ci-dessus est jugé insuffisant, la demande sera rejetée. Le fait de faire connaître le compositeur **non seulement à l'auditoire normal de l'ensemble**, mais aussi au reste de la collectivité, peut être une source de publicité et d'intérêt dont profiteront à la fois le compositeur invité et l'ensemble. La Fondation SOCAN surveillera de près les initiatives des ensembles à cet égard et en tiendra compte au moment de l'évaluation des prochaines demandes.

Lorsque les demandes sont acceptées, la Fondation SOCAN exige que les formations mentionnent le programme « Séjours de rayonnement de compositeurs » dans leurs imprimés—y compris dans les programmes lors desquels seront interprétées les œuvres du compositeur.

Il s'agit d'une entreprise en participation réunissant les compositeurs et les ensembles. Il importe donc que certains détails soient réglés et que des plans provisoires soient arrêtés par les deux parties avant que l'ensemble adresse une demande à la Fondation SOCAN.

Exigences

1. Le compositeur doit être membre de la SOCAN au moment du dépôt de la demande. En cas de doute sur l'affiliation d'un compositeur à la Société, on peut appeler le secrétariat de la Fondation SOCAN avant de faire une demande.
2. Durant son séjour, le compositeur assistera à des ateliers, fera une apparition sur scène ou assistera à des répétitions ou présentations en concert.
3. La demande expliquera de quelle manière le compositeur participera à la vie de la communauté et y acquerra de la visibilité. Elle comportera un plan de commercialisation spécifique où pourront figurer des détails concernant

- a. les entrevues prévues avec les médias locaux de la presse écrite (journaux) et parlée (radio et télévision)
 - b. la publicité
 - c. les conférences que donnera le compositeur dans des écoles et universités locales et ses rencontres avec des groupes de la collectivité
 - d. la participation du compositeur à la conférence médiatique lors de laquelle l'ensemble annoncera sa saison ou l'événement (si possible).
4. L'ensemble désignera une personne ressource qui collaborera directement avec le compositeur et la Fondation SOCAN. Cette personne devra aussi fournir un rapport à la Fondation SOCAN subséquemment à la tenue de l'événement. Y sera fait état
 - des dates et de la durée du séjour du compositeur
 - des activités ayant entouré la visite du compositeur
 - de la taille et des réactions de l'auditoire
 - des vues exprimées par les membres et le personnel de l'ensemble quant au succès ou à l'insuccès du programme
 - des bénéfices que l'ensemble a tirés du programme
 - de suggestions visant à améliorer le programme
 - de la position de l'ensemble quant à la question de savoir s'il referait ou non l'expérience.
 5. Le compositeur devra lui aussi présenter un rapport à la Fondation SOCAN.
 6. Une demande ne sera admissible que si le compte de frais de licences de l'ensemble avec la SOCAN est en règle.
 7. La Fondation SOCAN n'étudiera qu'une demande par ensemble avec un même compositeur à tous les trois ans.
 8. La Fondation SOCAN acceptera au plus deux demandes d'aide dans le cadre du programme des Séjours de rayonnement de compositeurs par date limite de dépôt d'une demande.

Rémunération

- **Subvention au compositeur**

La subvention porte sur des séjours de trois à cinq jours en fonction du tableau ci-dessous. Le cachet du compositeur sera payé directement à celui-ci par l'ensemble et la Fondation SOCAN.

	Subvention de la Fondation SOCAN	Contribution de l'ensemble
Trois jours	600,00 \$	300,00 \$
Quatre jours	800,00 \$	400,00 \$
Cinq jours	1 000,00 \$	500,00 \$

Repas et logement - L'ensemble hôte fournira les repas et le logement au compositeur grâce à une allocation quotidienne ou à d'autres prévisions. Les détails concernant ces frais devront être réglés de manière satisfaisante pour l'ensemble et le compositeur avant qu'une demande soit adressée à la Fondation SOCAN.

Frais de déplacement - Après avoir approuvé une demande, la Fondation SOCAN communiquera avec le compositeur pour prendre des arrangements visant à l'informer des frais de déplacement maximaux admissibles, y compris le taxi à l'aéroport là où il y a lieu. Le compositeur devra réserver et payer son billet d'avion à l'avance. Il devra ensuite envoyer les originaux de son billet d'avion, de ses cartes d'accès à bord et de ses reçus de taxis à la Fondation SOCAN, qui lui remboursera ses frais.

L'ensemble faisant la demande doit noter que le programme couvre le billet d'avion en classe économique soit du domicile du compositeur au Canada à l'endroit où il fera son séjour, soit à partir de l'endroit où il se trouvera juste avant le séjour si ce billet est moins cher. Si le compositeur se trouve hors du Canada au moment d'entreprendre son séjour, la Fondation SOCAN couvrira le prix d'un billet d'avion en classe économique jusqu'à concurrence de 800,00 \$.

La Fondation SOCAN a le droit de modifier sa politique d'attribution de fonds en tout temps. Les décisions du Conseil d'administration sont finales.

La Fondation SOCAN n'est ni un agent du ministère du Patrimoine canadien ni un agent de Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

This document is available in English.

Séjours de rayonnement de compositeurs – 2009 Formulaire de demande de fonds

Dates limites : le 15 janvier, le 31 mars et le 30 septembre 2009

NOTA : Les demandes incomplètes ou mal remplies pourront être rejetées.

Ce formulaire de demande peut être reproduit et complété sur ordinateur.

Veillez envoyer le formulaire de demande original et les documents annexés **plus cinq copies** du dossier complet.

Le demandeur doit être un ensemble canadien de plus que deux exécutants.

Prière de dactylographier ou d'écrire en lettres moulées.

1. Nom du demandeur : _____

Adresse : _____
Rue Municipalité / village

Province / Code postal

Nom et titre de la personne ressource : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Adresse de courriel : _____

Organisme à but non lucratif : Oui Non

2. Nom du compositeur (prière de joindre une brève biographie) :

Adresse : _____
Rue Municipalité / village

Province / Code postal

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Adresse de courriel : _____

3. Y a-t-il d'autres aspects de cette série de concerts à l'égard desquels des fonds sont ou seront sollicités de la Fondation SOCAN et/ou de la SOCAN ? Dans l'affirmative, prière d'expliquer en détail.

4. **Durée du séjour (préciser s'il d'agit de trois jours, quatre jours ou cinq jours), y compris les dates et le calendrier des autres événements entourant le séjour (ajouter de la documentation additionnelle au besoin) :**

5. **Détails du ou des événements dans le cadre duquel (desquels) seront exécutées les œuvres du compositeur, y compris les dates, le lieu, les exécutants, le répertoire et les dates de répétition (ajouter de la documentation additionnelle au besoin) :**

6. **Détails du plan médias pour la promotion du séjour du compositeur, y compris le rôle qu'il sera appelé à jouer :**

a. **interviews pour la presse, la radio et la télévision**

b. **publicité**

-
7. **Prière de confirmer :**

a. **La portion du cachet à être versée au compositeur par l'ensemble (voir page 3)**

b. **Les arrangements faits par l'ensemble pour couvrir les repas et le logement du compositeur**

c. **Financement d'autres sources sollicité ou confirmé pour ce projet**

-
8. **Antécédents de financement : Avez-vous reçu des fonds de la Fondation SOCAN antérieurement ? Dans l'affirmative, veuillez fournir les renseignements concernant les derniers fonds approuvés par la Fondation SOCAN.**

Projet _____

Année _____

Montant demandé _____

Montant obtenu _____

9. Droits de licence d'exécution d'œuvres musicales :

Le compte de droits de licences avec la SOCAN, le cas échéant, doit être en règle pour qu'une demande soit admise par la Fondation SOCAN. (Une subvention approuvée n'est remise au demandeur que si les droits d'exécution relatifs à l'événement subventionné ont été payés.)

Avez-vous versé des droits de licence à la SOCAN par le passé ?

Oui

Non

Dans l'affirmative, indiquez le nom sous lequel les droits ont été versés, le montant, la date et le numéro de compte avec la SOCAN (veuillez indiquer le nom de la salle si celle-ci a remis des droits en votre nom) :

Liste de contrôle :

Veillez vous en tenir aux renseignements demandés. S'il s'agit de votre première demande d'aide à la Fondation SOCAN, vous pouvez nous faire parvenir des renseignements généraux sur votre organisme et vos activités.

Veillez COCHER les éléments suivants avant de déposer votre demande :

- Toutes les sections de la demande ont été complétées.
- Est incluse une déclaration du compositeur indiquant son intention de participer à l'événement et sa compréhension des conditions.
- Sont incluses la demande d'aide dûment signée et cinq copies (voir page 5).
- Le matériel additionnel a été copié, assemblé et fusionné à chaque copie de la demande.

NOTA : Veuillez assembler par groupes complets les formulaires de demande de fonds et les documents qui les accompagnent. Prière de n'envoyer ni coupures de presse ni autre matériel encombrant. Le matériel déposé ne sera pas retourné.

Nous sommes engagés à traiter vos renseignements personnels de façon responsable. Pour plus de renseignements sur la politique de confidentialité de la Fondation SOCAN, rendez-vous sur www.fondationsocan.ca.

Nous attestons que tous les renseignements contenus dans la présente demande sont justes et véridiques.

Signatures

Personne
ressource :

Président(e) :

Nom en lettres moulées

Nom en lettres moulées

Date : _____

This document is available in English.